

# Internet illimité limité : le gouvernement ne s'oppose pas au bridage

En début de semaine dernière, nous vous informions que les opérateurs télécoms réfléchissaient à [la mise en place de bridages pour l'Internet à haut débit](#). L'objectif était de plafonner la bande passante des gros consommateurs du réseau des réseaux. Évidemment, cette annonce a créé un véritable vent de révolte, les internautes profitant de l'occasion pour se rassembler au sein d'une nouvelle association, [l'AFUI](#) (Association française des utilisateurs d'Internet).

Depuis, tous les fournisseurs d'accès à Internet se sont voulus rassurants. Aucun ne travaillerait à une telle limitation de débit. « *Ce n'est qu'un document de travail* », martèlent en cœur les opérateurs. Bref, on réfléchit à la mise en place d'un tel dispositif, mais on ne compte pas l'appliquer. L'excuse la plus éculée qui soit. **Éric Besson**, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, s'est lui aussi voulu très clair : pas question de mettre fin à l'Internet illimité.

Tout va bien donc ? Pas forcément. L'AFUI a eu l'occasion de s'entretenir avec le cabinet d'Éric Besson [et le discours est assez partagé](#). Morceaux choisis.

*« Si une segmentation était envisagée par certains opérateurs dans leurs offres, elle concernerait uniquement les très gros consommateurs (via des offres "premium") et nullement l'utilisateur courant [...]. L'internaute français, raccordé en permanence (ADSL, câble ou fibre optique) mais faisant un usage normal des services internet, ne pourrait être concerné. »* Tout comme la téléphonie illimitée, l'Internet resterait donc illimité, **mais uniquement dans le cadre d'un usage modéré** (« *en bon père de famille* »). Traduction : tout comme la téléphonie illimitée, l'Internet deviendrait en fait limité, l'appréciation de cette limite étant laissée au bon vouloir des opérateurs. Appelons un chat un chat.

Seul point positif relevé par nos confrères de l'AFUI lors de cet entretien, le gouvernement souhaiterait que si limites il y a, **elles soient clairement affichées**. « *Le gouvernement fait en sorte, s'il existait des restrictions appliquées aux offres dites "illimitées", de les faire apparaître clairement par les opérateurs afin que le consommateur en soit parfaitement informé* », explique le cabinet d'Éric Besson.

Au final, que penser de cet entretien ? Ne nous leurrions pas; les fournisseurs d'accès à Internet souhaitent officialiser **ce qu'ils font tous déjà à plus ou moins grande échelle**, c'est-à-dire limiter le débit des gros utilisateurs, ou la bande passante réservée à l'accès à certains services web lourds (comme YouTube). Le gouvernement ne compte guère s'opposer à ce genre de pratiques (mais le peut-il ?). Toutefois, il convient que l'application de bridages soit encadrée et que l'Internaute soit averti de la présence de ces limitations... ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.